



Monsieur le Président

Le dialogue social n'en finit pas de se détériorer dans notre administration et les dernières décisions du Directeur Général qui a revisité les règles de gestion des comités techniques en cours de mandat ne sont pas de nature à améliorer les relations avec les Organisations Syndicales.

Nous réaffirmons l'opposition de notre organisation à cette démarche qui transfère aux Syndicats une part de la charge financière du dit dialogue social et ne manquera pas de générer des dysfonctionnements dans le déroulement des travaux, au détriment des droits et garanties des personnels.

Par ailleurs, elle ne constitue pas, enfin, la marque la plus aboutie de l'attachement à la qualité de ce dialogue.

En outre, la volonté de revenir à la lecture stricte des textes devrait inciter l'administration à en imposer le respect scrupuleux partout et pour tous.

Cela devrait trouver à s'appliquer par exemple dans la concertation pour la programmation des réunions et les délais de transmission des documents.

Qu'envisagez vous dans l'Yonne, Monsieur le Président ?

Soyez enfin certain, que le fait que notre organisation s'abstienne de participer, à une action de boycott systématique en première convocation ne traduit en rien une quelconque acceptation de la démarche initiée, mais manifeste notre attachement à la qualité et à l'utilité du dialogue social mis à mal par le Directeur Général au bénéfice des agents des Finances Publiques.

Nous nous étonnons de ne pas voir à l'ordre du jour de ce comité technique le dossier du travail à distance redevenu d'actualité suite aux transferts chaotiques des SIE de Joigny et Tonnerre.

Nous vous renouvelons notre demande d'avoir un bilan des restructurations 2016 auxquelles vous pourriez rattacher les opérations en cours (y compris transferts et regroupements de collectivités).

Nous sommes toujours surpris de ne pas voir à l'ordre du jour de ce comité technique les modalités organisationnelles du prélèvement à la source au niveau des services du département. Qui fera quoi et avec quels moyens ?

Est il prévu rapidement un comité technique sur ce point ?

De même, dans le contexte des suppressions d'emplois que nous subissons depuis plusieurs années, peut-on considérer que l'accueil sur rendez-vous soit une panacée pour une diminution des charges des services et non en fait une aggravation des conditions de travail.